



**Mémoire présenté par
la Société de Gestion des huiles usagées (SOGHU)
lors des auditions
sur la révision du plan de gestion des matières
résiduelles
de la Communauté métropolitaine de Québec**

11 février 2016

INTRODUCTION

Monsieur le président et membres de la commission, tout d'abord, au nom des membres de la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), je tiens à vous remercier de l'opportunité que vous nous offrez de participer aux auditions sur la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec.

La SOGHU est un **organisme privé** à but non lucratif reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer, au nom de ses membres, un programme intégré de récupération et de valorisation des produits visés par le Règlement (liste en document attaché) et aussi de sensibiliser les usagers et les consommateurs. Elle est **gérée par un conseil d'administration** dont les membres représentent différents segments des entreprises touchées par le Règlement, soit : **l'industrie manufacturière automobile**, les **grandes manufacturières d'huile**, les **petites et moyennes entreprises manufacturières d'huiles**, les **grandes pétrolières**, le **milieu coopératif**, les **détaillants**, les **manufacturiers de filtres**, les **manufacturiers d'antigel**, **l'Institut Canadien des Produits Pétroliers**, de **RECYC-QUÉBEC** et du **président (e) du Comité**

de Vigilance. Ce dernier comité regroupe d'autres intervenants concernés par la démarche, comme les **municipalités, le conseil québécois du commerce de détail, un représentant des consommateurs, un représentant d'une association environnementale représentative, le MDDEP, RECYC-QUÉBEC, des représentants des récupérateurs et des valorisateurs,** qui peuvent apporter au conseil une lumière différente et critique sur les activités de la SOGHU.

La vision de la SOGHU est simple : la mise en place et la gestion d'un programme de récupération et de valorisation des produits visés, qui soit **efficace, autosuffisant, responsable des points de vue environnemental, économique et social** : en somme, un modèle d'excellence dans une perspective de développement durable.

Le succès du programme repose sur **des partenariats gagnant-gagnant avec les acteurs impliqués** grâce notamment à un **système d'incitatifs financiers** accordés aux **récupérateurs en fonction des produits et des zones géographiques** couvrant l'ensemble de la province et non seulement les points de vente.

PRÉAMBULE

La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) est en activités depuis janvier 2005. Elle compte de nombreux partenaires dont **275 membres** (qui mettent les produits en marché et financent le système), **24 récupérateurs** qui collectent les produits chez **10 000 à 12 000 générateurs et municipalités** dont **plus de 1 000** sont inscrits comme point de dépôt et **54 valorisateurs**. Les différentes activités sont toutes gérées en conformité avec les réglementations applicables et chacun des partenaires est audité minimalement une fois aux quatre ans. Tous les produits récupérés sont valorisés à **100%** sous une forme ou une autre.

Voici les éléments clés du programme :

- **les générateurs** sont ceux qui génèrent des produits usagés : garages, industries, municipalités et individus qui font leurs vidanges d'huile;
- les **24 récupérateurs** vont chercher les produits visés chez les générateurs et les municipalités;
- les **54 valorisateurs** donnent une deuxième vie aux produits;
- les **Points de dépôt** présentent la pierre angulaire pour un service aux citoyens. Il y en a **plus de 1 000** au Qc. La

SOGHU remercie avec des incitatifs financiers la participation volontaire des municipalités et des garages qui ont à cœur l'environnement et s'inscrivent comme point de dépôt (voir en annexe la promotion qui s'ajoute au bonus d'implantation de 100\$ ainsi que de la publicité gratuite sur notre site web);

- RECYC-QUÉBEC accompagne la SOGHU et effectue le suivi en conformité avec l'Entente
- Les **275 membres** financent et gèrent le système par l'entremise de la SOGHU.

Saviez-vous qu'au début du programme, plus de 30 millions de litres d'huile usagée disparaissaient chaque année au Québec? C'est l'équivalent **de 3 camions-citernes par jour**. Le taux de récupération était évalué à **60%**. **Depuis, ce taux de récupération avoisine 85%**. **Quand on sait qu'un litre d'huile peut contaminer un million de litres d'eau**, on comprend notre leitmotiv: « *Parce que chaque goutte compte!* »?

Saviez-vous qu'avant l'avènement de la SOGHU, **chaque jour 20,000 litres, soit approximativement 1 conteneur de 20 verges cubes, n'étaient pas récupérés** ? Le taux de récupération n'atteignait **que 20%** et maintenant il est à plus de **85%**;

Saviez-vous que des contenants d'huile avec un volume annuel de près de **40 millions de litres, soit l'équivalent journalier de 2 terrains de football, n'étaient pas récupérés?** En fait, pratiquement aucun contenant n'était récupéré avant l'avènement de la SOGHU, aujourd'hui, **plus de 95% des contenants sont récupérés et recyclés. Ces contenants, en plus d'être contaminés d'huile, allaient au lieu d'enfouissement technique (LET) et le remplissait ainsi d'air;**

Pour atteindre ces résultats, les récupérateurs desservent de 10 000 à 12 000 clients (commerces, industries et municipalités) **dont plus de 1 000 sont inscrits comme Points de Dépôt publics afin d'offrir à la population de reprendre gratuitement les produits visés. Nous remercions ces commerçants et ces municipalités qui ont vraiment à cœur l'environnement; ils ont compris qu'il est avantageux de devenir un Point de dépôt public et ainsi bénéficier de certains avantages financiers tout en participant de façon plus active à la protection de l'environnement.**

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- 1- Les commentaires apportés par la SOGHU sont le résultat d'une vision basée sur le développement durable, i.e. impacts environnementaux, financiers et sociaux et de onze années de succès en développement et implantation d'un système qui favorise la récupération et la valorisation des produits visés par la réglementation sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises pour l'ensemble du territoire québécois.**

- 2- Le modèle d'affaire de la SOGHU est équitable envers tous les citoyens du Québec indépendamment des situations géographiques car les subsides (incitatifs financiers) payés aux récupérateurs tiennent compte des produits, du transport et des volumes.**

- 3- La SOGHU, dans son plan de développement, prends en considération des situations particulières municipales i.e. que les compensations et les façons de récupérer les**

produits s'adaptent aux petits ou grands volumes générés. Comme exemple, une municipalité, pour les produits qu'elle génère via ses différents entretiens de la machinerie, fait affaire avec un récupérateur commercial pour ces grandes quantités alors qu'elle peut faire affaire avec Laurentide-ressource pour la gestion des produits provenant des individus qui rapportent de petites quantités et obligent plus de manipulations.

- 4-** Tout le système de la SOGHU est basé sur **la libre entreprise** et le volontariat. C'est pourquoi l'approche doit vraiment être **gagnant-gagnant**. Nous voulons aider nos partenaire à atteindre leurs objectifs et ainsi atteindre les nôtre

Un grand MERCI pour nous avoir permis de vous transmettre notre vision et nous espérons vous avoir sensibilisés à une collaboration des plus bénéfiques pour nos organisations et surtout un meilleur services aux citoyens

Gilles Goddard
Directeur général
SOGHU.



PROMOTION ANNUELLE SUR LES FILTRES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

pour les points de dépôt (points de récupération) enregistrés auprès de la SOGHU

Dans le but de vous remercier de vous être enregistré comme point de dépôt (point de récupération) auprès de la SOGHU et de vous encourager à augmenter la récupération des **filtres**, la SOGHU a mis en place une PROMOTION sur les filtres.

La SOGHU remettra aux points de dépôt (points de récupération) des subsides (incitatifs financiers) selon le poids des **filtres** récupérés par des **récupérateurs enregistrés** auprès de la SOGHU. **Les réclamations devront être faites directement à la SOGHU** selon le besoin du point de dépôt (point de récupération) de façon trimestrielle, semestrielle ou annuelle dans les trente jours suivant la période choisie en remplissant le formulaire (ci-joint) et que vous trouverez également sur notre site www.soghu.com dans la section points de dépôt (points de récupération).

Produits visés	Filtres à l'huile usagés récupérés par des récupérateurs enregistrés auprès de la SOGHU
*** Incitatifs	0,20\$/kg sur les filtres , payé directement au point de dépôt (point récupération) qui en fait la demande à la SOGHU
Les demandes de subsides doivent être accompagnées des fiches de recyclage originales remises par des récupérateurs enregistrés auprès de la SOGHU.	
Vous pouvez également nous transmettre vos documents numérisés, par courriel à l'adresse suivante : kim.demaisonneuve@soghu.ca .	

- Dû à la difficulté de peser les contenants, pour les points de dépôts (points récupération) qui utilisent des barils de 205L ou des bacs roulants de 240L ou de 360L, nous procédons avec des montants fixes qui représentent les poids moyens selon les contenants multipliés par 0,20\$/kg. Le montant fixé pour chacun de ces modèles est : **205L=20,00 \$** **240L=28,00 \$** **360L=34,00 \$**.
- Les municipalités qui font affaires avec Laurentide re-sources inc. recevront directement de Laurentide re-sources inc. les poids (kgs) recueillis et vous multipliez ce poids par 0.20\$.

Rien ne change au niveau des cueillettes, vous continuez de faire affaires avec le même récupérateur et vous utilisez le document qu'il vous laisse pour faire votre réclamation à la SOGHU selon le choix que vous faites : trimestriel (3 mois), semestriel (6 mois) ou annuel.

De plus, vous pourrez recevoir votre paiement par transfert de fonds électronique en joignant un spécimen de chèque à votre formulaire de réclamation. C'est un moyen écologique, fiable et rapide de recevoir votre paiement tout en économisant du temps en réduisant vos déplacements.

Favorable Bank
 P.O. Box 10100
 Cityville, Canada V2K 0G3

Cheque No. 5000000
 N. de chèque

Place the check of
 Please attach to

Annulé

5
Dollars

Signature

1200 000001000 500000000

N° de la succursale N° de l'institution financière N° du compte

La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) est en opération depuis janvier 2005 et remet des incitatifs financiers aux récupérateurs enregistrés auprès de la SOGHU pour la cueillette de chacun des produits visés par le **Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises**.

Plusieurs générateurs (plus de **1000** ateliers mécaniques et municipalités) sont devenus des points de dépôt (points de récupération), c'est-à-dire des endroits qui offrent aux citoyens et petits entrepreneurs la possibilité de rapporter gratuitement les huiles, antigels, filtres et contenants usagés d'huile et d'antigel ainsi que les aérosols de lubrifiants et de nettoyeurs à freins selon un horaire affiché. Pour vous assurer que vos coordonnées sont correctes S.V.P., prenez deux minutes pour visiter la section points de dépôt (points de récupération) sur notre site www.soghu.com et faites une recherche avec votre code postal ou appelez-nous au 1-877-987-6448 poste 226. Si vous découvrez des erreurs, contactez-nous aussitôt pour que nous puissions les corriger.

La SOGHU vous remercie, propriétaires d'ateliers mécaniques et municipalités, pour votre grand souci de l'environnement et votre vision d'affaires.

Pour toute question ou information supplémentaires, SVP contactez Nathalie Téliénis au 450-447-9996 poste 226 ou 1-877-987-6448 poste 226.

Gilles Goddard
 Directeur général
 SOGHU

GG/nt

